



Réf. N°/LGFP

Conakry, le 08 JAN 2024 20.....



SANCTIONS DISCIPLINAIRES N°001/L1/LGFP/CNED/2024

La Commission Normes, Éthique et Discipline a au cours de sa réunion du **29/12/2023**, examinée entre autres les points inscrits à l'ordre du jour, les rapports des officiels (Commissaire et Arbitres) des matches de la **1^{ère}** à la **4^{ème}** journée du Championnat National de Ligue 1 Guicopres.

LA COMMISSION ;

Après examen et analyse des rapports des officiels (Commissaires et Arbitres) a statué sur les points ci-après :

- I. **HOMOLOGATION DES MATCHES**
- II. **INCIDENTS SIGNALES LORS DU MATCH**

I. DE L'HOMOLOGATION DES MATCHES

Tous les matches joués de la **1^{ère}** à la **4^{ème}** journée ont été homologués suivant les résultats obtenus sur les différents stades, excepté les matches en retard de Soar Académie, les matches reportés de FC Séquence vs AS Kaloum et AS Kaloum vs Flamme Olympique.

II. **INCIDENTS SIGNALES LORS DU MATCH**

LA COMMISSION ;

Après examen et analyse des rapports des officiels (Commissaire et Arbitres) du match

- **Gangan FC vs FC Séquence** comptant pour la **4^{ème}** journée, joué au stade Fodé Fissa de Kindia le **23/12/2023** ;
 - **Le Commissaire** : le match a commencé à l'heure prévue (16h 00). Aucun incident n'a été enregistré avant. C'est pendant son déroulement, précisément à la 89^{ème} que la rencontre a été interrompue dans son cours normal suite à un incident depuis la loge officielle et c'est transporté jusque sur la pelouse. L'arbitre était obligé d'arrêter le match. Aussitôt, il y'a eu l'intervention du service de maintien d'ordre ; les efforts des encadreurs et sympathisants de l'équipe Gangan FC ; et moi-même en tant que commissaire du match pour la reprise du match jusqu'à son terme sans aucun autre incident sur le score final de deux buts à zéro en faveur de Gangan FC.
 - **Report complémentaire du match**
A cet effet, un incident de coup et blessure jusqu'à l'écoulement du sang. C'était bel et bien pendant le déroulement de la rencontre, précisément à la 89^{ème} minute de la partie qu'une bagarre s'est déclenchée entre un sympathisant de

2

L'équipe FC Séquence connu sous le nom de Mohamed CAMARA et les autres Arbitres observateurs à partir de la loge officielle. Selon les arbitres, ce dernier a passé tout son temps a proféré des grossièretés à l'encontre des arbitres du match et ces observateurs. Échanges sur échanges des injures entre les deux camps et malgré l'intervention du service de maintien d'ordre et autres, c'est finalement terminer par des coups de poing violent jusqu'au niveau de la pelouse ; provoquant ainsi l'arrêt temporaire du match.

Le pire des cas ; une manière de répliquer et de vengeance, le nommé (Mr Ansoumane CAMARA), le Kiné de FC Séquence s'est détaché d'une énergie excessive, de sa surface technique muni de sa chaise en plastique ; un premier fait, écraser la chaise, se servir, courir à la vitesse de l'éclair cogner de toute sa force contre la tête de Mr Boplany Jean un arbitre en activité ; d'une grave blessure et perte d'énormes quantités de sang. Après donc les premiers soins du service médical sur place ; il a été transporté à l'hôpital Régional de Kindia pour le traitement de 22 heures jusqu'à 23 heures. Pendant ce temps l'agresseur était déjà dans les locaux du commissariat central de la Police. Autre chose a signalé il n'y a eu pas mal de dégâts notamment :

- Des chaises cassées au nombre de cinq d'après le directeur du stade
- Une Jacquette déchirée
- Une montre sport (chronomètre)
- Un téléphone Android de marque Samsung A50.

LA COMMISSION ;

- Se référant au Chapitre **X Alinéa 3** du code disciplinaire du Championnat National Ligue 1 Guicopres intitulé « **Comportement des Dirigeants et Encadreurs admis dans la surface technique** ».
- Se référant aux articles **57 et 58** du Championnat National Ligue 1 Guicopres qui stipulent que :« Comportement antisportif à l'égard des officiels » et « Interruption ou perturbation des matches par des clubs ou supporters ».

DECIDE

Du match Gangan FC vs FC Séquence

- Monsieur **Ansoumane CAMARA**, Kiné du Club **FC Séquence** Récidiviste en son état est suspendu pour **Deux (02) ans de** toutes fonctions officielles sur les matches de **FC Séquence** pour coups et blessures sur un arbitre en activité.
- Le Club **FC Séquence** est soumis au paiement d'une amende de **Quatre Millions (4.000.000) Francs Guinéens**.

3

- En cas de récidive, la LGFP se réserve le droit de l'application sans préjudice d'autres sanctions éventuelles.
- Le Club **FC Séquence** est soumis au paiement d'une amende de **Deux Millions (2.000.000) Francs Guinéens** pour interruption ou perturbation des matches par des clubs ou supporters ;
- Le Club **FC séquence** est soumis au remboursement de la somme de **Huit Cent Soixante-Quinze Mille (875.000) francs Guinéens**, représentant les frais médicaux de Mr Boplany Jean Arbitre Assistant de son état.
- Le Club **FC Séquence** est soumis au paiement de la somme de **Cinq cent mille (500.000) francs Guinéens**, représentant les frais des cinq (5) chaises cassées ;
- Le Club **FC Séquence** est soumis aux remboursements :
 - d'une montre sport (chronomètre)
 - d'un Téléphone Android de marque Samsung A50
 - une Jaquette perdue au moment de l'incident, ci-joint la facture soumise par la victime.

Ces montants seront versés à la comptabilité de la Ligue Guinéenne de football Professionnel. A défaut, Ils seront prélevés sur les subventions accordées aux Clubs pour la saison sportive 2023-2024.

Sportivement et professionnellement vôtre.

LA COMMISSION

